



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2020

Avis d'impôt établi en 2021

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MOULINS
14 RUE ARISTIDE BRIAND
03405 YZEURE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 07 90 728 249 206
Déclarant 2 (C) : 16 12 823 392 082

Référence de l'avis : 21 03 0006949 63

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

LA LUE

03210 AGONGES

Numéro FIP : 030 63 90 1890807789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 03013

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP MOULINS
SAID SECTEUR 1
14 RUE ARISTIDE BRIAND
03405 YZEURE CEDEX

VAN DER KRABBEN HENDRIKUS
OU WITTE IRMA
LA LUE
03210 AGONGES

Somme qu'il vous reste à payer

2 333,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

27 septembre 2021 :	583,00 €
25 octobre 2021 :	583,00 €
25 novembre 2021 :	583,00 €
27 décembre 2021 :	584,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1680 7003 460X XXXX XXX9 875

Identifiant de la banque : CCBPFRPPGRE

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020G90G2H249018PAS2A21

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2021.

Revenu fiscal de référence : 11 430

Nombre de parts : 2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

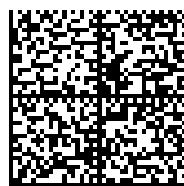
* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : VAN DEN KRABBEN

Déclarant 2 - Nom de naissance : WITTE



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,50

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
BIC non pro., régime micro, déclarés.....	9587			
Abattement ⁶	- 5529			
BIC non pro., régime micro, nets.....	4058			
BIC non pro., régime micro, total foyer fiscal.....				4058
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés.....	27309			
Abattement ⁶	- 19389			
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets.....	7920			
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal.....				7920

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....		4		
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷			2	

Revenu brut global.....

CSG déductible.....				11980
			- 552	

Revenu imposable.....

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
--	--	--	--	---

REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons : personnes en difficulté.....	72	72	0	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1	0	
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt²⁰.....			-	0

Impôt total avant crédits d'impôt.....

	Montant déclaré	Montant retenu	
		0	

	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	1	1	- 1

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....				1
			-	1

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴.....
 Revenus professions non salariées ⁴⁶.....
 BASE IMPOSABLE.....
 Taux de l'imposition
 Montant de l'imposition.....

CSG - CRDS	PREL SOL
2	2
20634	20634
20636	20636
9,70%	7,50%
2002	1548

Total des prélèvements sociaux nets.....

3550

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2021.....

1403

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³:

- 1

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³:

CSG-CRDS	PSOL
2002	1548
- 686	- 530
1316	1018

Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :

Solde des prélèvements sociaux 2020 ⁵³:

2334

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

2333

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux, ou de régularisations liées au prélèvement à la source.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

11430

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

2

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Plafond total de 2019.....

Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
15810	15810	15810

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

3923	3923	3923
------	------	------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973	+ 3973	+ 3973
--------	--------	--------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052	+ 4052	+ 4052
--------	--------	--------

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062	= 16062	= 16062

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401